



Usufruit et nu propriétaire.

Par **Lea thauvin**, le **13/03/2018** à **13:45**

Bonjour a tous.

Je souhaiterais avoir des renseignements pour la succession de mon père.

Nous sommes 3 enfants majeurs au moment du décès de notre père (je suis l'aînée, née du premier mariage de mon père)

Nous savons que l'usufruit est de 60% pour ma belle-mère (elle a 45 ans)

Nous savons qu'il y a eu une donation de part de la propriété pour ma belle-mère qui prenait effet au décès de mon père (nous pensons que la part s'élève a 25% ou a 50%, malheureusement le notaire ne veut pas nous donner cette information) je souhaiterais savoir quel pourcentage de propriété nous revient a mon frère, ma soeur et moi meme.

Merci d'avance et bonne journée.

Par **Visiteur**, le **13/03/2018** à **14:02**

Bonjour,

Le leg à votre belle-mère ne peut être que de 25% car vous êtes 3 héritiers réservataires et devez recevoir 3/4 en nue-propriété ($100-60 = 40\%$), si elle est usufruitière.